



Baie vitrée cassée par enfant jouant dans la cour

Par **LAGLAUDE**, le **21/07/2010** à **16:36**

Bonjour,

au mois de mai 2010, 2 enfants jouaient dans la cour de l'immeuble avec des raquettes de tennis en lançant des cailloux. Un caillou a cassé ma porte vitrée double vitrage.

J'ai contacté la mère d'un des enfants qui m'a dit qu'elle allait faire une déclaration à son assurance et qu'il n'y aurait pas de problème. J'ai envoyé une déclaration de sinistre à mon assureur et fait établir un Devis : 800 euros environ.

la mère de l'enfant a finalement déclaré à son assurance que son fils niait et qu'il ne jouait pas avec des cailloux donc l'assurance refuse la prise en charge.

Or, 15 jours auparavant les mêmes faits s'étaient déjà produits et une baie vitrée également cassée par le même enfant !!!!

Que dois je faire ?

800 euros n'est pas une petite somme, aussi aurais-je dû porter plainte ?

Dans l'attente de vous lire.

Salutations.

Par **chris_idv**, le **21/07/2010** à **22:23**

Bonjour,

Portez plainte.

Cordialement,